



Le SE-UNSA agit... et obtient !

Le 25 janvier 2008, suite à plusieurs audiences, le SE-UNSA a écrit au Ministre Darcos, pour exiger plus d'équité pour la hors classe des professeurs des écoles.

Avec un taux de 1,15 % jusqu'en 2007, les PE ont le taux de promotion le plus bas de l'ensemble des corps de la fonction publique.

Le ministère a longtemps objecté la jeunesse du corps et le coût des mesures d'intégration des instituteurs.

Pour le SE-UNSA ces deux arguments ne tiennent plus.

Les professeurs des écoles sont recrutés par concours externe depuis 16 ans, durée largement suffisante pour accéder à l'échelon qui leur permet de postuler à la hors-classe. La faiblesse du ratio leur interdit d'espérer d'avoir un déroulement de carrière comparable aux corps du second degré ayant le même niveau de recrutement comme de carrière.

Pour le SE-UNSA, les sommes budgétées en loi de finance initiale 2008 devaient permettre une augmentation significative du ratio.

**Grâce au SE-UNSA
une étape est franchie
pour les PE**

vers une véritable égalité de
tous les personnels

Un relèvement du ratio d'avancement à la hors classe

➔ 2007 : 1,15%

➔ 2008 : 1,60%

Ce sont 770 possibilités de



Pour notre département :

- 2007 : 20 possibilités
- 2008 : 28 possibilités

RÉPONSE DU MINISTRE DARCOS

29 FÉVRIER 2008:

«Compte tenu de la faiblesse du taux de promotion à la hors- classe des professeurs des écoles.....je donne mon accord pour engager un processus de rattrapage progressif afin que ce corps puisse bénéficier, au terme de ce processus, de conditions d'accès à la hors- classe similaires à celles d'autres corps. »

S'appuyant sur cette réponse, le SE-UNSA n'a eu de cesse de rappeler au Ministre, notre demande concernant notamment les PE, qui pour nous sont victimes d'une injustice flagrante.

Lettre du Directeur de cabinet du Ministre
12juin 2008 :

« Je vous confirme que le taux de promotions sera porté en 2008 de 1,15 à 1,60% »

Il aura fallu attendre encore 3 longs mois pour obtenir enfin une réponse sur l'ensemble des ratios hors classe et qui permette enfin aux Inspecteurs d'académie de réunir les CAPD pour la hors-classe des PE.

Les professeurs des écoles ne sont pas des sous profs!